

Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations du loueur (ALLSTUDIOPHOTOGRAPHY) entreprise individuelle enregistrée sous le numéro de SIREN 401103452) dans le cadre de la location de borne photos dites Photobooth. Toute prestation accomplie par le loueur implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2 : PRIX

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros. ALLSTUDIOPHOTOGRAPHY, s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Les tarifs proposés comprennent les gestes commerciaux que ALLSTUDIOPHOTOGRAPHY serait amené à octroyer compte tenu de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

ARTICLE 3 : PAIEMENT

Le règlement des commandes, après acceptation du devis par le client, se fera par virement bancaire sur le compte pro de la Banque Populaire iban FR 76 1090 7005 2216 3210 5581 763

Un acompte de 30% sera à régler à la commande, lors de la réservation du Photobooth ou du livre d'or.

Le solde de la location sera effectué 8 jours avant la prestation par virement bancaire ou en espèce le jour de la prestation. L'établissement n'accepte pas les chèques pour le règlement des prestations seulement pour les cautions. Si le solde n'est pas réglé, la prestation ne sera pas effectuée et l'acompte sera gardé. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE (article 441-6 l'alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce)

ARTICLE 4.1 LIVRAISON ET MONTAGE DU MATERIEL

La livraison et le montage du matériel seront effectués par nos soins à l'adresse de l'événement renseigné par le client au moment de la réservation.

ARTICLE 4.2 CAUTION

Un chèque de caution de 2000 € vous sera demandé à la livraison de la borne et vous sera rendu à la reprise de celle-ci.

Un chèque de caution de 200 € vous sera demandé à la livraison du téléphone livre d'or et vous sera rendu à la reprise de celui-ci.

ARTICLE 4.3 : DÉMONTAGE ET RETRAIT DU MATÉRIEL

Le démontage et le retrait du matériel seront effectués par nos soins dès la conclusion de la prestation.

ARTICLE 5 : MISE A DISPOSITION

Pour assurer le bon fonctionnement du Photobooth, le client doit disposer d'une alimentation électrique à moins de 2 mètres, éventuellement d'une connexion wifi et d'un espace suffisant avec un recul de 1,50 m pour la prise de photos. Le loueur s'engage à donner des explications du Photobooth au client. Aucun remboursement ne pourra être demandé si le client n'a pas contacté le loueur par téléphone.

Pour assurer le bon fonctionnement du livre d'or, le client doit prévoir un espace de 4 mètres pour que les invités soient à l'aise et aussi éviter de l'espace audio proche du DJ ou d'une source de bruit.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS DES PARTIES

La prise de possession du matériel transfère la garde juridique du matériel au client qui en assume l'entièr responsabilité, celle-ci est établie lorsque la borne est montée sur le lieu de l'événement. Le client prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité du matériel, pendant ses heures et devra être couvert par un contrat d'assurance de responsabilité civile. En cas de non-restitution, vol, perte ou détérioration du photobooth, ou du téléphone livre d'or quelle qu'en soit la cause, le client sera seul tenu responsable des dommages en découlant pour le loueur et les tiers (en ce compris les éventuels dommages indirects). En cas de dommage ou de vol, le client s'engage à en informer le loueur immédiatement par courriel à STEF@ALLSTUDIOGRAPHY.FR ou par téléphone 07.60.10.56.70

ARTICLE 7 : ÉTAT DU MATÉRIEL

Au moment de la mise à disposition du Photobooth ou du livre d'or, tout matériel et accessoires, ainsi que tout ce qui en permet un usage normal, sont réputés conformes à la réglementation en vigueur et délivrés au locataire en bon état de fonctionnement. La location est présumée pour une utilisation dite « normale » du matériel correspondant à celle préconisée par le loueur. Le client est également responsable de l'utilisation du matériel, notamment : son déplacement, la sécurité autour du photobooth ou du livre d'or, la mise à l'abri de la pluie et ses projections d'eau et de forte chaleur (ne pas laisser le matériel en plein soleil par 30°C ou plus). Tout élément du Photobooth, du livre d'or du matériel mis à disposition lors de l'événement non restitué au loueur par le client sera facturé.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

Si le client souhaite annuler sa réservation pendant sa période d'engagement :

*Résiliation sans frais jusqu'à 90 jours avant la date de l'événement.

*Entre 90 jours et la date de l'évènement, une facturation totale du montant de l'acompte sera effectuée (excepté si l'assurance annulation a été souscrite).

ARTICLE 9 : USAGE DE LA BORNE

À la fin de l'évènement, le client aura accès, à toutes les données et aux images de son événement. Ces dernières seront stockées pour une période maximale de 3 (trois) mois à partir du dernier jour de l'évènement. Le loueur s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la fiabilité du stockage des données. Malgré tout, le loueur ne garantit pas à 100% que ce stockage soit assuré de manière permanente et sûre. Le client s'engage, lors de l'utilisation du Photobooth et s'il veut utiliser les photos et/ou les données personnelles à des fins commerciales et/ou publiques, à avertir l'utilisateur avant l'enregistrement de la photo. L'utilisateur doit alors pouvoir être en mesure de refuser ou d'accepter que son image et ses données personnelles soient utilisées par le client. Si l'utilisateur accepte cet usage, il accepte également que le loueur utilise ses données comme il le souhaite. Par ailleurs, si le client ne consomme pas l'entièreté du consommable d'impression qui lui a été mis à disposition, il ne pourra pas demander de remboursement, geste commercial ou de réimpression sur le papier restant.

ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE

La responsabilité ALLSTUDIOPHOTOGRAPHY ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Accepter

ALLSTUDIOPHOTOGRAPHY

stef@allstudiophotography.fr